

---

# Conférence mondiale de l'ITIE 2023

## Dakar, Sénégal / 13-14 juin 2023

---

**Yannick Bouterige,**

Assistant de recherche, Ferdi

<https://fiscalite-miniére.ferdi.fr/>

**FerDi**

FONDATION POUR LES ÉTUDES  
ET RECHERCHES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL

Séance parallèle

« **Gagnant-gagnant : est-ce possible ?** »

**Une fiscalité des ressources transparente et durable »**

Mercredi 14 juin 2023, 15h30-16h30

Cette séance explore la manière dont les données peuvent faciliter une meilleure compréhension des revenus des industries extractives et informer les politiques fiscales qui bénéficient aux citoyens et contribuent à un climat d'investissement durable.



**FerDi**  
**iHEDd**  
INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**EITI**

# 1.

Qu'est-ce qu'un contrat extractif « gagnant-gagnant » ?

Un contrat extractif « gagnant-gagnant » doit bénéficier autant à l'investisseur privé qu'à la collectivité, à travers la collecte de recettes fiscales.

# 2.

Quelles informations la Ferdi met-elle à disposition ?

Le site web de la Ferdi dédié à la fiscalité des industries minières donne accès à une importante base de données juridiques et fiscales sur les pays africains.

# 3.

Quelles grandes tendances révèle l'analyse juridique du droit fiscal ?

Sur les 10 à 15 dernières années, plusieurs grandes évolutions vont dans le sens d'une volonté d'alourdir la taxation des industries minières dans les pays africains.

# 4.

Pourquoi évaluer systématiquement le partage de la rente ?

L'évaluation du partage de rente est utile aux États pour évaluer les réformes fiscales, aider à la négociation des contrats, éviter leur renégociation, mieux prévoir les recettes.

# 1. Qu'est-ce qu'un contrat extractif « gagnant-gagnant » ?

- Pour qu'un contrat soit « **gagnant-gagnant** », l'exploitation des ressources extractives doit bénéficier autant à l'investisseur qu'à la collectivité :
  - ✓ D'une part, l'**investisseur** privé doit donc être en mesure de dégager un profit suffisant pour obtenir un retour sur investissement et offrir une rémunération normale à ses actionnaires.
  - ✓ D'autre part, l'**État** doit être en capacité de collecter suffisamment de recettes fiscales sur la ressource pour financer les dépenses publiques (d'éducation, de santé, d'infrastructures) nécessaires au développement.
- Dès lors, la taxation des projets extractifs doit être conçue pour permettre un **partage équitable de la rente** minière ou pétrolière entre l'État et l'investisseur.
- Or la **transparence** joue un rôle fondamental dans l'amélioration du design fiscal. En matière de fiscalité, la transparence recouvre essentiellement la connaissance du système fiscal, la divulgation des contrats et la publication des recettes. Sur ces trois axes, l'ITIE est un acteur majeur.

## 2. Quelles informations fiscales la Ferdi met-elle à disposition ?

- Pour aller plus loin dans la compréhension des systèmes fiscaux et donc in fine des recettes perçues, la Ferdi travaille également sur l'évaluation du partage de rente. Sur son site web dédié à la **fiscalité des industries minières** (<https://fiscalite-miniére.ferdi.fr/>), elle met à disposition une importante base de données qui couvre 22 pays africains sur les dernières décennies :
  - ✓ La **base de données juridiques** recense tout d'abord les textes législatifs et réglementaires qui régissent la fiscalité et l'activité minière de chaque pays.
  - ✓ La **base de données fiscales** détaille ensuite les systèmes fiscaux applicables, d'après la législation de chaque pays, aux entreprises minières qui exploitent l'or à l'échelle industrielle.
  - ✓ L'**outil de simulation du partage de rente** réalise enfin une estimation du taux effectif moyen d'imposition (TEMI), c'est-à-dire de la part de la rente qui revient à l'Etat, en pourcentage, d'après la législation en vigueur dans chaque pays pour chaque année.
- Ces données et outils permettent de réaliser des **comparaisons spatiales et temporelles**. Ils peuvent aider les pays à se situer par rapport à leurs voisins, s'inspirer des bonnes pratiques et limiter les risques de concurrence fiscale.

### 3. Quelles grandes tendances révèle l'analyse juridique ?

- L'**analyse juridique** du droit fiscal met en évidence plusieurs grandes évolutions qui vont dans le sens d'une volonté d'alourdir la taxation des industries minières sur les 10 à 15 dernières années :
  - ✓ La **réduction des avantages fiscaux**. Dans les années 2000, de nombreux codes miniers visaient à attirer les investisseurs par l'octroi d'avantage fiscaux, notamment des exonérations plus ou moins longues d'impôt sur les sociétés. Depuis les années 2010, la tendance s'est inversée, les exonérations disparaissent.
  - ✓ L'**augmentation des taux de redevance minière**. Le taux de redevance pour l'or est passé de 3% en moyenne à 5% aujourd'hui.
  - ✓ L'**apparition de redevance minière progressive**. Plusieurs pays africains ont introduit des redevances minières à taux variables qui augmentent avec le cours de l'or. C'est le cas du Burkina Faso (depuis 2011), de la Mauritanie (2012), de la Côte d'Ivoire (2014) et du Zimbabwe (2019). Il s'agit d'un instrument intéressant, assez simple pour améliorer la progressivité fiscale.

### 3. Quelles grandes tendances révèle l'analyse juridique ?

- L'**analyse juridique** du droit fiscal met en évidence plusieurs grandes évolutions qui vont dans le sens d'une volonté d'alourdir la taxation des industries minières sur les 10 à 15 dernières années :
  - ✓ La **réapparition des impôts sur les profits additionnels**. Alors que les taxes sur la rente avaient presque disparu, plusieurs États tentent de réinstaurer des impôts sur les profits additionnels. Ils peuvent prendre des formes diverses mais peuvent être difficiles à appliquer. C'est le cas de la RDC, de la Sierra Leone et du Tchad (depuis 2018).
  - ✓ La **généralisation des participations de l'État**. De plus en plus de pays exigent d'entrer au capital des sociétés minières. Sur notre échantillon de 20 pays, ils étaient 10 en 2008, ils sont 17 aujourd'hui. De plus, les taux de participation gratuite qui était historiquement de 10% tendent à augmenter. Ils sont passés à 16% en Tanzanie (depuis 2016) et 12,5% au Tchad (2018). En RDC, le taux initial de 10% augmente désormais de 5% à chaque renouvellement (depuis 2018).

## 4. Pourquoi évaluer systématiquement le partage de la rente ?

- L'évaluation du partage de rente est utile aux États au plusieurs titres :
  - ✓ Évaluer les réformes des codes miniers et pétroliers. Toute réforme fiscale extractive doit faire l'objet d'une évaluation du partage de rente qui peut en être attendu afin de s'assurer qu'elle correspond aux objectifs et attentes de l'État.
  - ✓ Aider à la négociation des contrats. Maîtriser la modélisation du partage de rente est aussi un moyen pour les États de défendre leurs intérêts lors de la négociation ou de la renégociation des contrats miniers ou pétroliers.
  - ✓ Éviter la renégociation des contrats. Modéliser chaque projet extractif avant sa mise en exploitation doit permettre aux États de s'assurer que le système fiscal peut s'adapter en cas de changement des conditions économiques pour éviter d'être contraint de renégocier des contrats inadaptés.
  - ✓ Améliorer les prévisions des recettes. Suivre l'évolution des projets année par année comme permet de le faire l'ITIE et modéliser les grands projets est aussi un moyen pour les États de prévoir les recettes générées par le secteur extractif avec plus de fiabilité.
- Pour tous ces usages, la transparence est importante pour donner accès aux données nécessaires et aux outils pertinents. Et pour atteindre le but d'un meilleur partage de rente, toutes les parties prenantes ont leur rôle à jouer. Qu'il s'agisse des administrations publiques, des entreprises privées, de la société civile ou de la communauté scientifique, chacun peut apporter sa contribution.

# Fiscalité des industries minières

<https://fiscalite-miniере.ferdi.fr/>

Site web dédié à la **fiscalité des industries minières** dans les pays africains :

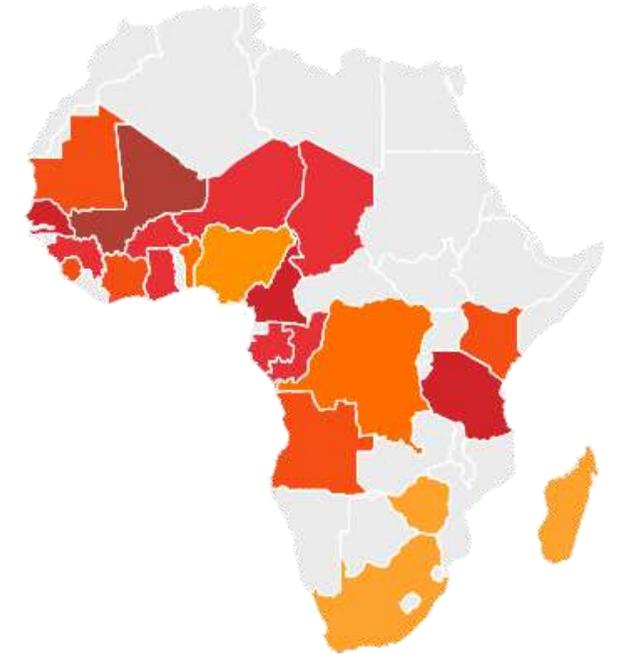
- **Base de données juridiques** : législation et réglementation.
- **Base de données fiscales** : systèmes fiscaux.
- **Outils de simulation**: partage de la rente minière.

Conférence mondiale de l'ITIE 2023  
Dakar, Sénégal. 13-14 Juin



**Principales évolutions fiscales** dans les codes miniers sur les 10 à 15 dernières années :

- Réduction des **avantages fiscaux**.
- Hausse des **taux de redevance minière**.
- Apparition de **redevances progressives**, qui augmentent avec les cours.
- Réapparition d'**impôts sur les profits additionnels**.
- Généralisation de la **participation de l'Etat**.



Les multiples usages de l'évaluation du **partage de la rente minière** pour les États:

- Évaluer les **réformes des codes miniers**.
- Aider à la **négociation des contrats**.
- Éviter la **renégociation des contrats**.
- Améliorer les **prévisions de recettes**.